

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 03 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE





Les comptes 2025 de la régie communale autonome Devlop ont fait débat au conseil communal. L'opposition LEA pointe un déficit de près d'1,5 million d'euros. La majorité défend le modèle.

ARNAUD DUJARDIN

Devlop est la régie communale autonome (RCA) de la Ville de La Louvière.

Cette structure juridique permet à la Ville de gérer de manière décentralisée certaines activités à caractère commercial ou industriel, comme le stationnement payant, des parkings, des infrastructures sportives, culturelles ou encore certains projets immobiliers. À La Louvière, Devlop gère notamment le stationnement payant, les zones bleues et les parkings.

Le bourgmestre Jacques Gobert (PS) rappelle « l'intérêt que ce modèle comporte », en soulignant la souplesse financière et budgétaire offerte par une RCA. « Néanmoins, le gros problème que rencontre notre régie communale, c'est que jusqu'à présent, elle avait en charge toute une série d'infrastructures, mais n'avait pas la capacité d'investissement nécessaire pour gérer et entretenir le patrimoine en bon père de famille »

La Ville entend donc revoir la manière dont les investissements de la RCA sont financés. Le principe a déjà été arrêté au Collège : les investissements seront consolidés avec ceux de la Ville, dans son programme extraordinaire. L'objectif est de permettre à la RCA de conserver ses missions, tout en évitant qu'elle supporte

seule des charges trop lourdes.

STATIONNEMENT DÉFICITAIRE

« Le modèle du stationnement actuel est déficitaire, » selon Jacques Gobert. Ce ne sont pas les parkings en voirie qui posent problème, mais les parkings en ouvrage (Fours-Boutilles, Maugrétout et Nicaise), dont les coûts de gestion sont importants. « Il faudra d'ailleurs près de 1,5 M € pour la remise en conformité du parking Maugrétout. »



« Le modèle du stationnement actuel est déficitaire »

Jacques Gobert (PS)

Pour le bourgmestre, ces parkings doivent toutefois être vus comme une anticipation de l'avenir. Lorsque certains terrains aujourd'hui utilisés pour du stationnement gratuit seront progressivement bâtis, notamment sur le site Boch, ces infrastructures deviendront, selon lui, indispensables pour offrir une alterna-

tive à proximité du centre-ville. Depuis l'opposition, Loris Resinelli (LEA) a dressé un constat beaucoup plus sévère. Selon lui, la RCA présente en 2025 un déficit de près d'1,5 million d'euros, soit une dégradation de plus de 500.000 € en un an et une augmentation du déficit net de près de 60 %. Le conseiller communal a aussi pointé plusieurs hausses de dépenses. Il cite notamment la masse salariale, qui passerait de 275.000 à 438.000 €, et qui triplerait pour le département stationnement, de 52.000 à 149.000 €. Dans le même temps, les recettes du stationnement passeraient, selon lui, de 122.000 € en 2024 à seulement 65.000 € cette année.

« L'augmentation du personnel s'explique notamment par la reprise en main de la gestion du stationnement après la défaillance d'un opérateur privé », rétorque Jacques Gobert. La RCA doit désormais assurer à la fois le travail de terrain et la gestion administrative. Il a également précisé que l'emploi lié au BILL (Business in La Louvière), pour la dynamique économique et la prospection d'enseignes et d'entreprises, est remboursé totalement par la Ville.

CHANGEMENTS À L'ÉTUDE?

Loris Resinelli pointe dans le rapport une étude relatant un passage de 2h à 1h gratuite en stationnement et la remise en

service d'horodateurs payants dès la première minute pour 547 places. « Hors de question de bouger à quoi que ce soit pour le moment », a néanmoins affirmé le maire, tout en reconnaissant que cette importante offre de stationne-



« La RCA accuse un déficit net de près de 60 % »

Loris Resinelli (LEA)

ment gratuit déséquilibre le modèle financier. Le débat a aussi abordé Le Point d'Eau. L'échevin des Sports Nicolas Godin (PS) a confirmé qu'une piste consiste à étudier une tarification différenciée entre Louviérois et non-Louviérois. Il précise toutefois que cela ne pourrait se faire que sur base volontaire, la Ville ne pouvant pas obliger un usager à présenter sa carte d'identité. Enfin, Jacques Gobert a rappelé que la RCA ne reçoit plus de dotation annuelle de la Ville. Historiquement, celle-ci s'élevait à 400.000 €, mais elle a été supprimée dans le plan de gestion. ■

Les badges d'accès en voiture aux cimetières seront finalement gratuits

Adoptée en avril avec une redevance de 12,50 euros, la mise en place d'un badge pour accéder en voiture aux cimetières louviérois évolue déjà. Face aux critiques et après des ajustements budgétaires, la Ville renonce finalement à le faire payer.

ARNAUD DUJARDIN

Le conseil communal de La Louvière est revenu, ce mardi soir, sur une décision prise il y a à peine deux mois. Les futurs badges permettant d'accéder en voiture aux cimetières de l'entité seront finalement délivrés gratuitement, alors qu'une redevance de 12,50 euros avait été approuvée en avril dernier. À l'époque, la majorité PS-MR avait validé un nouveau règlement prévoyant qu'à partir de 2026, le système actuel d'accès motorisé gratuit serait remplacé par un badge électronique délivré par le service État civil contre paiement. La mesure visait à mieux encadrer l'accès des véhicules, réservé aux personnes âgées

et aux personnes en situation de handicap. Cette redevance avait toutefois suscité de vives critiques de l'opposition, qui estimait qu'elle pénalisait précisément le public auquel le dispositif était destiné. Le bourgmestre avait

”
« Ce système pouvait créer des difficultés d'accès pour un public déjà fragilisé »

Nicolas Godin (PS)

alors rappelé les contraintes du Plan Oxygène, expliquant que « rien ne peut plus être offert gratuite-



L'échevin Nicolas Godin a annoncé ce revirement de situation. © D.C.



ment » et que les 12,50 euros correspondaient au coût réel du dispositif.

SUITE AUX RÉACTIONS DE NOMBREUX CITOYENS

Mardi soir, l'échevin des Espaces publics, Nicolas Godin (PS), a annoncé le retrait de cette redevance. Selon la Ville, les nombreuses

interpellations de citoyens et la volonté de garantir un accès facilité aux personnes rencontrant des difficultés de déplacement ont conduit le collège à revoir sa copie. « Nous avons annoncé une période d'observation afin d'évaluer ce nouveau dispositif. Les premiers retours nous ont montré qu'il pouvait créer certaines difficultés d'accès pour un public déjà fragilisé. Nous devons également nous assurer que cette gratuité soit financable et res-

injustes », a estimé la conseillère Livia Lumia (PTB). Jean-Marie Huet, conseiller PS et Président du Conseil Consultatif Wallon des Personnes en Situation de Handicap, a, lui, salué la gratuité tout en mettant en garde contre un afflux de véhicules dans les cimetières. Il a rappelé que La Louvière compte environ 5.500 détenteurs d'une carte de stationnement pour personnes handicapées et estime qu'il convient de préserver le caractère paisible des lieux. Ni-

LES CIMETIÈRES DE LA LOUVIÈRE VERRONT CERTAINES DE LEURS ALLÉES MACADAMISÉES

En parallèle de la gratuité des badges d'accès, la Ville de La Louvière poursuit l'amélioration de l'accessibilité de ses cimetières. Plusieurs allées seront prochainement asphaltées dans une douzaine de sites. La Ville de La Louvière poursuit son plan d'amélioration des cimetières. Le conseil communal a validé un marché de travaux visant à asphaltier certaines allées afin de faciliter les déplacements des visiteurs.

L'objectif n'est pas de transformer les cimetières en voiries, mais d'améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et, plus largement, l'ensemble des visiteurs. Le bourgmestre Jacques Gobert a précisé que seuls les axes principaux et certains axes secondaires seront concernés. « On ne parle pas des allées autour des tombes. On ne va pas aller macadamiser le tour des tombes », a-t-il insisté.

L'échevin Nicolas Godin a expliqué que ces travaux s'inscrivent dans la continuité du plan cimetières lancé lors de la précédente mandature. Si la plupart des allées principales ont déjà été aménagées, certains tronçons restent à

réaliser. Le nouveau marché permettra également d'intervenir sur plusieurs axes secondaires lorsque la configuration des caveaux le permet. Tous les secteurs ne pourront toutefois pas être asphaltés. Dans certaines zones, la présence et la disposition des caveaux imposent de conserver des revêtements en terre ou en gravier. Au total, entre douze et treize cimetières de l'entité sont concernés par ce nouveau marché. À terme, la Ville espère améliorer sensiblement la circulation à l'intérieur des sites, notamment lors des intempéries, lorsque certaines allées deviennent difficilement praticables. Selon Nicolas Godin, ces aménagements devraient permettre « d'aller au bout de la démarche » engagée pour rendre les cimetières plus accessibles, mais cela n'empêche en rien la verdurisation des cimetières déjà entamée dans des allées secondaires. ■

A.DU



Cimetière de La Louvière

© David Claes

ponsable sur le plan budgétaire. Aujourd'hui, je suis très heureux de pouvoir annoncer que nous avons trouvé une solution permettant de rendre ce badge gratuit », a expliqué Nicolas Godin. L'échevin a précisé que cette gratuité a pu être rendue possible grâce à des ajustements réalisés dans le cadre de la modification budgétaire, permettant de compenser le coût des badges, estimé entre 5.000 et 10.000 euros.

L'opposition n'a pas manqué de souligner ce changement de position : « Quand les citoyens expriment leur mécontentement et se mobilisent, il est possible de faire reculer des mesures

colas Godin s'est voulu rassurant. Il rappelle que l'obtention du badge nécessitera toujours une démarche administrative, ce qui constituera selon lui un premier filtre. « Je pense que les personnes qui effectueront cette démarche sont celles qui en ont réellement besoin. » Le dispositif reste réservé aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 70 ans. La Ville prévoit d'informer progressivement les bénéficiaires, notamment par courrier, avant une phase transitoire de distribution des badges, afin que le passage vers le nouveau système se déroule sans difficulté. ■

Les fans des Diables réclament un écran géant à La Louvière : « C'est non ! »

Plusieurs publications largement relayées sur les réseaux sociaux réclament un écran géant pour les Diables rouges à La Louvière. Le bourgmestre Jacques Gobert (PS) explique pourquoi la Ville maintient son refus. CCIL comprend ce choix, tout en regardant déjà vers l'Euro 2028.

AUDREY CADOR

Depuis la qualification renversante des Diables rouges pour les huitièmes de finale de la Coupe du monde, les appels se multiplient, notamment sur les réseaux sociaux. Plusieurs Louviérois ont directement interpellé le bourgmestre Jacques Gobert (PS) et les membres du collège communal pour réclamer l'installation d'un écran géant en ville.

Dans leurs publications, ils regrettent que La Louvière ne puisse pas vivre ces moments de communion populaire comme Binche ou Mons. « Une ville qui rassemble ses citoyens est une ville qui vit. La Louvière mérite aussi de vibrer », peut-on notamment lire dans l'un des messages largement partagé sur Facebook.

Mais la réponse du bourgmestre est claire : il n'y aura pas d'écran géant. « Nous ne l'avons pas fait parce que nous sommes dans une période d'austérité. Nous sommes soumis à un plan de gestion et nous n'avons pas la possibilité

de réaliser cet investissement. C'est un choix qui a été posé par le collège dès le départ et nous ne reviendrons pas dessus pour les quelques matches qu'il reste », explique Jacques Gobert.

« SOUTENIR LES CAFÉS PLUTÔT QUE TOUT CONCENTRER SUR UNE PLACE »

Pour le maire, cette décision répond aussi à une volonté de soutenir les établissements horeca de la ville. « Le commerce se fait dans les cafés. Dans certaines villes, les écrans géants sont d'ailleurs financés par les commerçants eux-mêmes. Ici, j'ai accordé de nombreuses dérogations afin qu'ils puissent ouvrir plus tôt ou plus tard pour diffuser les matches. Les cafetiers sont contents parce que c'est chez eux que cela se passe » déclare-t-il.

Le bourgmestre estime qu'un écran géant aurait concentré les supporters sur une seule place, au détriment des différents établissements de la ville. Pour les rencontres disputées en pleine nuit, notamment celles programmées à 2 heures



Toujours pas d'écran géant pour les Louviérois cette année, J. Gobert évoque une période d'austérité. © D. Claes

du matin, Jacques Gobert précise avoir signé toutes les demandes d'autorisation introduites par les cafés souhaitant ouvrir exceptionnellement.

LE CCIL PARTAGE EN PARTIE L'ANALYSE

Du côté du Collectif des commerçants et indépendants louviérois (CCIL), le vice-président Xavier De Broyer reconnaît que la demande existe bel et bien. « La population est quand même demandeuse d'avoir un écran géant », constate-t-il.

Il nuance toutefois le débat. Selon lui, l'organisation d'un tel événement demande du

temps, des infrastructures et un important travail de recherche de sponsors. « Cela ne fait que quelques mois que nous sommes en place à CCIL. Nous avons été pris par le temps et un écran géant représente un coût important » explique le vice-président. Il rappelle également que plusieurs cafés, comme La Houblo, ont tout de même organisé des retransmissions en extérieur pendant la braderie.

Xavier De Broyer souligne aussi que la comparaison avec Binche a ses limites. « À Binche, tous les cafés sont autour de la Grand-Place. À La

Louvière, un écran place Communale profiterait surtout aux trois établissements qui s'y trouvent, alors que beaucoup d'autres cafés sont situés ailleurs dans le centre. » S'il se dit « mitigé », le vice-président de CCIL estime finalement que la décision du collège est compréhensible.

L'idée n'est toutefois pas abandonnée. Xavier De Broyer assure que le sujet sera remis sur la table à l'approche de la prochaine Coupe d'Europe. « Pour l'Euro 2028, nous irons voir le bourgmestre. Il est certain que ce sera un dossier que nous porterons » conclut-il. ■

Av. du Marousset : la vitesse est désormais limitée à 50

Après plus de dix ans de nuisances dénoncées par les riverains, l'avenue du Marousset à Braine-le-Comte est désormais limitée à 50 km/h. Jessica, 38 ans, salue une première avancée, mais rappelle que la priorité reste la réfection complète de la chaussée.

AUDREY CADOR

La limitation de vitesse à 50 km/h est désormais une réalité sur une partie de l'avenue du Marousset, à Braine-le-Comte. Depuis ce mercredi, les automobilistes doivent lever le pied jusqu'au magasin Delitrateur. Le dépassement y est également interdit.

Cette décision intervient après plusieurs années de revendications des riverains, qui dénoncent les nuisances provoquées par cette voirie régionale. Parmi les figures les plus actives du dossier figure Jessica Mathieu. Il y a quelques se-

maines, la Brainoise témoignait du quotidien vécu par ses parents, installés avenue du Marousset, évoquant les vibrations provoquées par le passage des poids lourds et des engins agricoles, les fissures qui apparaissent dans les habitations, le bruit permanent et les conséquences psychologiques sur certains habitants.

Le dossier avait également été abordé lors du conseil communal du 1er juin. Interpellé par les conseillers Nathan Arnould (BRAINE) et Anne-Françoise Petit Jean (Ecolo), l'échevin de la Mobilité Pierre-Yves Hubaut (BRAINE) avait confirmé que la

Ville multipliait les démarches auprès du Service public de Wallonie (SPW). Il avait expliqué que des radars préventifs et

Le but est de réduire vibrations et fissures avant la réfection de la route

une nouvelle signalisation avaient été demandés afin d'obtenir une réduction de la vitesse, dans l'attente des résultats des expertises annoncés pour cet été. Anne-Françoise Petit Jean avait alors rappelé que les riverains attendaient



« Une première étape », pour Jessica, Brainoise. © DC/DR

des travaux depuis 2017 et plaidé pour une limitation à 40 km/h, comme le recommande l'expert mandaté par les habitants.

Aujourd'hui, Jessica Mathieu accueille favorablement la mise en place de la limitation à 50 km/h, tout en rappelant qu'elle ne constitue pas une fin en soi. « C'est un premier pas », résume-t-elle.

Pour la Brainoise, cette mesure n'a jamais eu pour objectif de régler définitivement le problème. Elle doit avant tout permettre de limiter les dégâts dans les habitations en attendant la réfection complète de la chaussée. « Le but est de réduire les vibrations et d'éviter que les fissures continuent de s'aggra-

ver tant que la route n'est pas réparée », explique-t-elle. Elle espère également que les automobilistes respecteront cette nouvelle limitation. « On ne peut évidemment pas rendre nos politiques responsables du comportement des gens. »

Jessica rappelle que la priorité reste inchangée : obtenir des travaux sur cette voirie régionale, dont le mauvais état est dénoncé depuis des années. Selon elle, seule une rénovation en profondeur permettra de mettre un terme aux nuisances subies quotidiennement par les riverains. En attendant, elle continue de défendre l'installation d'un radar tronçon afin d'assurer le respect de la limitation de vitesse. ■

DES « PRESSIONS », UNE COMMUNICATION DÉFAILLANTE, UN MANQUE DE RECONNAISSANCE

Réalisée auprès de 76 membres du personnel communal, l'enquête Cohezio met en évidence plusieurs dysfonctionnements organisationnels. Le PS y voit la confirmation d'un malaise, tandis que la majorité annonce un plan d'action.



Sébastien Deschamps (Ensemble), bourgmestre depuis décembre 2024 face à l'ancien bourgmestre Xavier Dupont (PS). © David Claes

CEDRIC LOBELLE

Depuis plusieurs années, le climat social au sein de l'administration communale d'Écaussinnes, et plus particulièrement au service travaux, fait régulièrement l'objet de tensions. Les deux licenciements intervenus ces derniers mois, ainsi que les critiques répétées du Syndicat libre de la fonction publique (SLFP), ont remis le dossier sur le devant de la scène.

PRINCIPALE PRÉOCCUPATION :

taire ». De nombreux agents évoquent une accumulation d'urgences, des priorités contradictoires, un manque d'effectifs, des interruptions permanentes ou encore une pression hiérarchique importante. Les délais imposés et les interruptions constantes sont également considérés comme des facteurs de risque devant être pris en considération « de manière urgente ».

« INTERVENTIONS DIRECTES DU POLITIQUE »

La communication interne

XAVIER DUPONT (PS) : « UN CRI D'ALARME »

Pour Xavier Dupont (PS), bourgmestre d'Écaussinnes entre 2012 et 2024 et chef de file de l'opposition, le rapport distingue deux problématiques. Il reconnaît d'abord que les difficultés au service travaux traversent plusieurs mandatures, y compris les siennes. « Il y a un volet historique qui concerne essentiellement le dépôt communal. Depuis le mayorat de Béatrice Bulteau (2006-2012), les responsables s'y sont succédé, sans

permettre de retrouver une stabilité dans la hiérarchie et dans l'organisation du travail », résume-t-il.

Selon lui, le document met également en évidence des difficultés plus récentes. « Beaucoup de membres du personnel lancent un véritable cri d'alarme par rapport à des pressions d'ordre politique, à une volonté de réactivité immédiate, à des appels en dehors des heures de travail et à des injonctions données directement par des membres du collège communal. Or, c'est au di-

recteur général d'assurer la gestion du personnel et faire le lien entre le collège communal et l'administration. »

Xavier Dupont estime qu'il est désormais indispensable de « rétablir le fonctionnement normal des organes de la commune » et annonce qu'il interpellera le collège communal en septembre sur les suites qui seront réservées aux recommandations de Cohezio. « L'important, maintenant, c'est de connaître le plan d'action qui sera mis en place et dans quels délais. » ■

LA CHARGE DE TRAVAIL

Le rapport de Cohezio, l'ASBL agréée chargée d'accompagner les employeurs dans la prévention des risques au travail, porte aujourd'hui un nouvel éclairage. Adressé au bourgmestre Sébastien Deschamps et au collège communal, il fait suite à une demande d'intervention psychosociale introduite en juillet 2025. Au total, 76 des 141 employés et ouvriers communaux (54 %) y ont participé anonymement. Cohezio précise que son analyse repose sur la perception des travailleurs à un moment donné et ne constitue pas un constat de faits établis.

Les conclusions révèlent néanmoins un malaise organisationnel. La charge de travail apparaît comme la principale préoccupation et « semble être un risque psychosocial élevé et priori-

constitue un autre point faible. Plusieurs travailleurs regrettent d'apprendre certaines décisions dans la presse avant d'en être officiellement informés, dénoncent des changements organisationnels annoncés trop tard et des procédures parfois peu claires. Le manque de reconnaissance sur le travail accompli est évoqué à de nombreuses reprises.

Le rapport aborde aussi les relations entre l'administration et les autorités communales. Des témoignages évoquent des sollicitations en dehors des heures de travail, des décisions prises sans concertation ou encore des interventions directes du politique. Cohezio recommande à la commune d'établir un plan d'action afin de réduire les risques psychosociaux.

SÉBASTIEN DESCHAMPS : « NOUS HÉRITONS D'UNE SITUATION ANCIENNE, RIEN DE NEUF SOUS LE SOLEIL »

Le bourgmestre d'Écaussinnes, Sébastien Deschamps (Ensemble), se refuse à commenter le fond du rapport avant sa présentation officielle au collège communal. Il regrette également que celui-ci ait été transmis à la presse. « Je m'étonne qu'en termes d'éthique, certaines personnes dévoilent ainsi des informations confidentielles. »

Loin d'y voir une remise en cause de l'action de sa majorité, le bourgmestre estime que les difficultés mises en évidence sont anciennes. « Nous héritons d'une situation passée. Il y a déjà eu des rapports du temps de nos prédécesseurs qui donnaient les mêmes conclusions. Il n'y a rien de neuf sous le soleil. »

Interrogé sur les témoignages évoquant des pressions politiques ou des interventions directes du collège auprès des agents, Sébastien Deschamps reste prudent. « Ce n'est pas parce que certains le disent que c'est pour autant vrai. Je ne vais pas me prononcer sur le fond du rapport avant sa présentation. »

« NUL N'EST PARFAIT, ON ESSAIE DE S'AMÉLIORER »

Il assure toutefois que des mesures sont déjà en préparation. « J'ai demandé au directeur général de proposer au collège un plan d'action sur base des recommandations de Cohezio. » Il souligne également qu'une formation consacrée aux relations entre les élus et l'administration a été suivie récemment par le collège communal, avec le directeur général de Braine-le-Comte, Bernard Antoine. « On essaie d'améliorer les choses au quotidien. Quand je m'adresse à l'administration, j'essaie au maximum de passer par notre directeur général et de respecter la hiérarchie. Nul n'est parfait, mais on essaie de s'améliorer. »

Enfin, Sébastien Deschamps adresse une pique à l'opposition. « C'est dommage qu'elle cherche systématiquement à démolir. J'attends toujours une opposition constructive qui travaille pour le village plutôt que de multiplier les coups fourrés. » ■

C. L.O.

ESTINNES

Le RAVeL interdit d'accès jusqu'à la fin des opérations de nettoyage

Après les intempéries, le RAVeL d'Estinnes est à son tour concerné par des mesures de sécurité. Son accès est interdit jusqu'à la fin des opérations de nettoyage.

Les usagers du RAVeL devront patienter. Depuis ce mardi 30 juin, l'accès au RAVeL sur le territoire d'Estinnes est strictement interdit et le restera jusqu'à la fin des opérations de nettoyage.

La commune explique que cette fermeture est liée aux nombreuses interventions actuellement en cours sur les voiries à la suite des intempéries. Les équipes communales ont choisi de donner la priorité à ces travaux avant d'intervenir sur le RAVeL.

Le nettoyage de cet axe de mobilité douce sera donc réalisé dans un second temps, une fois les inter-



Encore pas mal de travaux de nettoyage. © Commune d'Estinnes

ventions les plus urgentes terminées. L'objectif est de garantir des conditions de circulation sécurisées avant sa réouverture.

En attendant, la commune demande aux promeneurs, cyclistes et autres usagers de respecter l'interdiction et de ne pas emprunter le RAVeL pendant toute la durée des opérations de nettoyage. ■

Mauvaise nouvelle : il faudra encore attendre avant de retrouver les prix d'avant la guerre à la pompe !

Le pétrole est revenu à son niveau d'avant la crise entre Israël, les États-Unis et l'Iran. Pourtant, les prix des carburants remontent. On vous explique pourquoi la baisse tarde à se voir à la pompe.

SABRINA BERTHIN

Le prix du Brent (pétrole brut) est revenu ces derniers jours à un niveau proche de celui observé avant le conflit avec l'Iran. « Il était à moins de 71 dollars avant la crise », rappelle Vincent Orts, porte-parole de la Brafco, la fédération belge des négociants en combustibles et carburants. Désormais, le baril évolue autour... de 71 dollars. On y est donc revenu.

Il y a bien de petites variations, qui traduisent toujours une forte incertitude liée aux tensions entre Washington et Téhéran et à la situation autour du détroit d'Ormuz. « Les États-Unis et l'Iran ont encore échangé des frappes le week-end dernier, s'accusant mutuellement de violation du cessez-le-feu », rappelle le porte-parole.

Ces légères fluctuations se répercutent sur le prix à la pompe. Ce vendredi, le prix maximum de l'essence 95 augmente de 3,9 centimes

(1,85 euro par litre). Mercredi, le prix maximum du diesel avait lui aussi augmenté de 0,7 centime par litre (1,928 euro par litre). Avant le début de la guerre, le prix maximum du litre d'essence était de 1,6340 euro, et celui du diesel était de 1,7580 euro. On est donc encore loin du compte...

STOCKS ET VACANCES

En réalité, le cours du pétrole brut influence bien le prix à la pompe, mais il n'est pas le seul. Les fluctuations jouent donc un rôle... mais elles ne sont pas les seules responsables. En Belgique, le prix maximum officiel est fixé chaque jour par le SPF Économie sur la base du contrat-programme. Ce calcul ne repose pas directement sur le Brent, mais sur le prix des produits finis sur le marché international, ainsi que sur le cours du dollar par rapport à l'euro. Même si le brut s'est détendu, les prix des carburants restent soutenus par l'état



© Montage SI

du marché. La raison principale tient à la demande. Plusieurs pays, notamment

Plusieurs pays, notamment en Asie, reconstituent leurs stocks stratégiques

en Asie, ont utilisé leurs stocks stratégiques pour alléger les tensions sur les marchés. Avec l'accalmie relative, ils les reconstituent aujourd'hui, ce qui soutient

les prix des produits finis. En parallèle, l'hémisphère nord entre dans une période de forte consommation estivale, particulièrement aux États-Unis, où les départs en vacances dopent la demande en carburants.

UN MOIS OU DEUX ?

Le taux de change euro-dollar entre aussi dans l'équation. Mais sur ce point, l'impact est actuellement neutre. Avec un euro à 1,1406 dollar, « on est sur un cours assez classique »,

souligne Vincent Orts. Pour voir une vraie détente à la pompe, il faudra surtout du temps : le temps que le marché répercute la baisse du brut, que les stocks soient reconstitués et que la pression sur la demande retombe. « Si le prix du Brent se stabilise autour de 73 dollars, on aura des baisses sur les carburants en Belgique », rassure le porte-parole de la Brafco. « Mais il faudra encore attendre quelques semaines, voire un mois ou deux. » ■

URGENCES LA NUIT, MATERNITÉS, FUSIONS... : VOICI À QUOI VA RESSEMBLER LE FUTUR PAYS HOSPITALIER

Les ministres de la Santé (fédéral et régions) se sont entendus sur une réforme qui pourrait profondément modifier le paysage hospitalier belge au cours des dix prochaines années. D'après le premier plan, 30 établissements, dont 14 en Wallonie et 2 à Bruxelles, devront se renforcer, fusionner, se reconvertir... ou fermer.



SABRINA
BERHIN

Journaliste

Le cap fixé par les ministres de la Santé est clair : concentrer davantage les activités hospitalières plus lourdes sur un nombre plus limité de sites, tout en maintenant une offre de proximité. En toile de fond : la pénurie de médecins et d'infirmiers, et la difficulté croissante à faire tourner partout, 24 heures sur 24, des services complets. Tout en garantissant la viabilité financière des hôpitaux. Concrètement, la réforme prévoit de distinguer trois catégo-

ries d'établissements, à côté des hôpitaux universitaires. La première est l'hôpital général régional (HGR). Il s'agira des grands hôpitaux qui conserveront l'ensemble des services essentiels. Les soins spécialisés, les urgences, les soins intensifs, la maternité, la pédiatrie ou encore la gériatrie devront notamment y être assurés. Deuxième catégorie : les centres hospitaliers de jour (CHJ). Ils proposeront des consultations, des examens, des traitements ou des opérations ne nécessitant pas de passer une nuit à l'hôpital. Ils resteront obligatoirement rattachés à un hôpital général régional.

Enfin, les hôpitaux de soins intermédiaires (HSI) qui prendront en charge les patients nécessitant une revalidation.

25 KM MAXIMUM

Tous les hôpitaux ne pourront donc rester des hôpitaux généraux. Tous les soins, partout et tout le temps, c'est fini. Le critère retenu pour faire le tri, c'est le nombre de lits. Mais aussi un critère géographique. En effet, ceux qui n'atteignent pas le seuil au niveau de la taille pourraient continuer à subsister comme tel à condition qu'il n'y ait pas d'alternative à moins de 25 km (par voie routière).

En Wallonie, quatre sites disposeraient de la dérogation à l'heure actuelle : Chimay, Malmédy, Eupen et Saint-Vith. À Bruxelles, on parle du CHU Brugmann Paul Brien, de l'HU-DERF et de l'hôpital Jules Bordet. Pas de dérogation pour l'hôpital de Marche-en-Famenne, pourtant bien isolé. Problème ? Si le CHU UCL Namur choisit Ciney pour son nouvel hôpital, la distance entre les deux n'est que de... 23 km.



tées. Il y en a 14 en Wallonie (voir carte), 2 à Bruxelles et 16 en Flandre.

Une conséquence concrète de ces changements concerne les urgences. Les sites appelés à réduire leur offre selon la première mouture de la réforme ne pourront plus — si ça se confirme — accueillir les urgences de nuit. Seules les urgences de jour, entre 7h et 23h, pourraient encore être organisées dans les hôpitaux de jour.

PRENDRE SA VOITURE

« Concrètement, cela veut dire

nombre de sites capables d'hospitaliser des patients pour une nuit ou davantage va diminuer. La logique est la même. Il faudra peut-être faire 25 km... Mais là encore, la majorité des contacts avec l'hôpital ne nécessitent pas une hospitalisation complète.

POUR 2037

Par contre, on pourrait voir se développer de plus grands centres de revalidation. « Ils veulent qu'on convertisse des sites en soins intermédiaires, alors ils devront accepter de

LES MATERNITÉS SAUVÉES ? NON, CERTAINES VONT BEL ET BIEN DISPARAÎTRE !



© Photo News

Dans la première proposition, les hôpitaux devaient enregistrer un minimum de 600 accouchements, en plus d'un nombre minimum de lits, pour pouvoir obtenir le statut d'hôpital général régional. Et ne pas devoir réduire leur offre. Ce critère menaçait directement plusieurs

maternités de fermeture.

Finalement, le seuil des 600 accouchements a été supprimé. Mais les fermetures ne sont pas tout à fait exclues. Parmi les hôpitaux qui, en l'état actuel des choses, devraient devenir des hôpitaux de jour ou des hôpitaux de soins intermédiaires, certains comptent toujours une maternité. C'est le cas de l'hôpital de Marche, du CHC Heusy (Verviers) et du Centre hospitalier Bois de l'Abbaye.

VERVIERS, MARCHE, WAREMME...

L'hôpital de Marche a en réalité bon espoir d'atteindre les seuils requis d'ici l'échéance de 2031. Ce qui lui permettrait d'obtenir le statut d'hôpital général régional... et de sauver sa maternité. Pour le CHC Heusy, des remaniements étaient prévus avec la création d'un nouvel hôpital avec le CHR Verviers. À terme, la maternité pourrait donc s'y retrouver. Quant à celle du Centre hospitalier Bois de l'Abbaye à Waremmé, il nous revient que la question de sa suppression s'est déjà posée par le passé. Et qu'elle pourrait donc effectivement passer à la trappe. En tout cas, ce sera le cas si l'hôpital est effectivement appelé à réduire son offre. ■

”

« Sans voiture, cela peut représenter jusqu'à une heure de trajet en plus »

Philippe Devos

Les hôpitaux qui n'atteignent pas ces critères auront plusieurs possibilités : augmenter leur capacité, fusionner avec un autre, se transformer en centre hospitalier de jour ou en hôpital de soins intermédiaires. Si aucune de ces solutions n'est envisageable, leurs activités pourraient être arrê-

que certains patients devront aller un peu plus loin, à un maximum de 25 km en voiture », explique le Dr Philippe Devos, directeur d'UNESSA, la fédération du secteur médico-social.

Dit comme cela, la distance peut sembler limitée. « Mais sans voiture, cela peut représenter jusqu'à une heure de trajet en plus », pointe-t-il. « Il va falloir réfléchir à des solutions de transports sociaux. C'est sur la table. » Le spécialiste se veut toutefois rassurant. « 95 % des gens se présentent aux urgences entre 7 et 23 heures. »

Autre changement concret : le

nous donner des lits. Sinon, ça n'a pas de sens ! » Le secteur est demandeur : avec le vieillissement de la population, les besoins en revalidation vont en effet augmenter.

La liste des hôpitaux impactés n'est pas définitive. Les lignes politiques finales doivent être arrêtées en septembre 2026. Ensuite, les Régions auront jusqu'au 1^{er} janvier 2028 pour trancher. Les premières reconversions devront être mises en œuvre d'ici 2031, avant une évaluation nationale. Une seconde phase de réforme suivra ensuite, avec une mise en œuvre complète au plus tard en 2037. ■

Nos hôpitaux n'ont pas attendu la réforme

Nos hôpitaux n'ont pas attendu la réforme sur la table pour se repenser. Au mois de mai dernier, le CHR Verviers East Belgium et le réseau Move ont indiqué vouloir travailler ensemble afin de réorganiser l'offre régionale. Avec, dans les cartons, la création d'un nouvel hôpital.

Le droit de rester un hôpital général ne garantit pas la viabilité de l'institution

Du côté de Mons, on parle de la création d'un nouvel hôpital à Jemappes, qui devrait regrouper les sites de Constantinople et de Kennedy. Le tout est de savoir si les timings coïncideront. La mise en œuvre des renforcements, des fusions et des reconversions est prévue au plus tôt en janvier 2031 et au plus tard en janvier 2037. Or, construire des hôpitaux est un processus qui s'inscrit plutôt dans le long terme.

Seront-ils prêts à temps ? Et si ce n'est pas le cas, quelle serait la solution provisoire ? Va-t-on tout changer pour tout rechanger en-

pour maintenir l'existant, à condition que les hôpitaux démontrent leur bonne foi et avancent selon un calendrier crédible.

Notons encore que certaines réflexions sont allées plus loin que ce que prévoit la réforme. Dans le Namurois, le CHU UCL Namur prévoit la construction d'un nouvel hôpital au centre de la province, la fermeture du site de Godinne et la perte de services importants à Dinant. Pourtant, aucun de ces sites ne se retrouve dans la liste des établissements « impactés ».

Pour le Dr Devos, cela n'a rien d'illogique. « Ce n'est pas parce qu'on décide qu'on a le droit d'être un hôpital général » qu'il restera viable. Si les patients désertent un site, les médecins suivent, et la pression à la réorganisation devient inévitable.

VALORISER L'EXISTANT

Et puis, il y a des exemples qui semblent coller parfaitement à la volonté. Avelais a annoncé une réorientation, à l'horizon 2030, vers l'hospitalisation de jour, la revalidation et la santé mentale. Mais là encore, une question demeure : choisira-t-il la caté-

RÉFORME DU PAYSAGE HOSPITALIER EN WALLONIE ET À BRUXELLES



suite, une fois le nouvel hôpital construit? Personne ne semble vouloir s'exprimer clairement à ce sujet avant la rencontre prévue avec le ministre régional de la Santé, Yves Coppieters, à la rentrée.

« PAS DE TROU ! »

Sur ce point, le Dr Devos estime toutefois qu'une phase transitoire devra forcément être prévue. « On ne va pas laisser un trou béant où la population n'est pas prise en charge », résume-t-il. En attendant l'aboutissement de certains chantiers, des dérogations temporaires devraient donc être décidées

par la région, dans la catégorie « hôpital de jour » ou celle d'« hôpital de soins intermédiaires »? Une double casquette ne figure pas dans les plans.

C'est précisément l'un des points que le secteur veut clarifier avec le ministre. En coulisses, le message reçu des responsables politiques irait d'ailleurs dans ce sens : si un site dispose déjà d'un bloc opératoire moderne et d'infrastructures adaptées, il serait absurde de ne pas les utiliser. Le principe serait donc de valoriser l'existant plutôt que de « casser le bloc qu'on vient de rénover ». ■

S.A.B.

Le cri de désespoir des directeurs d'école en vue de la rentrée scolaire

À deux mois de la rentrée, les directions d'écoles redoutent une rentrée « chaotique », avec des horaires tardifs, des enseignants partagés entre plusieurs classes et une instabilité grandissante. Ils poussent un cri de désespoir.

ROMAIN GOFFINET

Il y a quelques jours, au micro de la télévision locale Notélé, François Clément, directeur du Collège Notre-Dame de Tournai, l'affirmait sans détour : « Nous risquons d'avoir une rentrée scolaire chahutée ». En cause : les réformes contenues dans le nouveau décret-programme, voté il y a peu, qui ont donné lieu à un mouvement de grogne inédit de la part des professeurs. Un avis partagé de longue date par le président du groupe PS au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Martin Casier, qui prévenait déjà en avril dans nos colonnes : « La rentrée scolaire de septembre, ça va être le chaos ! »

Les semaines passent et le ressentiment ne diminue pas. Ainsi, à l'autre bout de la Wallonie, à Arlon, trois écoles tirent la sonnette d'alarme dans un courrier commun envoyé aux parents.

Dans cette lettre, écrite à quelques semaines de la rentrée scolaire, les directions dressent un constat particuliè-

rent vote du décret-programme, rendent l'organisation de la prochaine rentrée particulièrement ardue.

« Nous souhaitons partager avec vous les difficultés importantes que nous vivons ou que nous allons bientôt rencontrer », écrivent-elles. Et de dénoncer une succession de décisions « isolées et fragmentées » qui, selon elles, éloignent progressivement les réalités administratives du terrain, et qui promettent « des conséquences aussi concrètes que lourdes pour vos enfants ».

« Des annonces décousues nous imposent des règles calées dans une chronologie inopportune, avec des moyens réduits et qui conduisent à une organisation rendue toujours plus complexe », regrettent-elles, alors même que les établissements sont en pleine préparation de la rentrée.

RENTÉE CHAOTIQUE EN VUE

Au-delà des critiques adressées aux réformes, les directions détaillent les conséquences qu'elles anticipent pour les

confronté, selon elles, à une succession de mesures réduisant progressivement les moyens consacrés aux différentes filières.

Les responsables d'établissement dressent ensuite une liste des difficultés concrètes auxquelles ils s'attendent dès septembre, qui laissent présager du chaos à venir, selon eux. Ils évoquent notamment des cours qui devront être répartis entre plusieurs enseignants afin de respecter certaines contraintes administratives, des horaires qui risquent d'être communiqués plus tardivement que d'habitude ainsi qu'une instabilité dans les équipes pédagogiques, conséquence des modifications de grilles horaires, des réaffectations et des pertes de périodes dans plusieurs années d'études.

Le constat est sans détour : « Notre bonne volonté ne suffira peut-être pas pour rendre la rentrée prochaine des plus fluides ». Façon diplomatique d'annoncer la couleur et de faire comprendre à tous, parents et enfants, que la rentrée

rement sombre de la situation dans les écoles secondaires et évoquent les difficultés auxquelles elles devront faire face dès le mois de septembre.

DES CONSÉQUENCES SUR LES ENFANTS

Les trois directions expliquent que les décisions ministérielles prises ces dernières années, auxquelles s'ajoute le ré-

èglement des élèves. Elles pointent notamment la suppression du premier degré différencié, qui obligera, selon elles, tous les jeunes à entrer dans le secondaire « dans les mêmes conditions », alors que les rythmes d'apprentissage diffèrent d'un enfant à l'autre.

Elles dénoncent également les difficultés rencontrées par l'enseignement qualifiant,

prochaine risque d'être un sacré bazar... ■



**La rentrée risque
d'être agitée...**

© Pexels

Une surmortalité de 39 % pendant la canicule

La Belgique a enregistré une forte surmortalité de 39 %, soit 1.222 décès supplémentaires, entre le 18 et le 29 juin à la suite de la vague de chaleur, selon les données préliminaires du Risk Management Group.

Parmi ces décès, 530 concernaient des personnes âgées de 85 ans et plus. Une surmortalité significative a également été observée dans la tranche d'âge des moins de 65 ans (180 personnes). Il s'agit du pic le plus élevé du nombre de décès quotidiens dans notre pays depuis la première vague de coronavirus, note le RMG.

Une telle surmortalité au cours d'une vague de chaleur est sans précédent dans notre pays, ajoute le RMG. Le SPF Santé publique précise qu'il s'agit de chiffres provisoires, qui sont encore incomplets et constamment mis à jour par Sciensano. ■

Un millier de joggeurs attendus au Semi-Marathon de Soignies

Le Semi-Marathon de Soignies sera de retour ce dimanche 5 juillet. Pour sa 3e édition, l'épreuve espère franchir un nouveau cap en réunissant près de 1.000 participants.

CÉDRIC MARTIN

Après une deuxième édition qui avait attiré 836 coureurs l'an dernier, l'événement poursuit sa montée en puissance. Les organisateurs, We Trail et le Service des Sports de la Ville de Soignies, tablent cette fois sur un millier de joggeurs. Le départ sera donné à 10 heures depuis le site de Soignies les Bains. Comme lors des précédentes éditions, trois distances seront proposées afin de permettre au plus grand nombre de prendre part à la fête : un parcours de 5 km, un de 10 km et le semi-marathon de 21,1 km.

PLUSIEURS RUES IMPACTÉES

Les prévisions météorologiques s'annoncent favorables, avec des tempéra-



La troisième édition a lieu ce dimanche. © David Claes / ChatGPT

tures annoncées comme plus respirables que lors des fortes chaleurs de ces derniers jours. Tous les participants recevront par ailleurs une médaille « Finisher » à l'arrivée.

Le passage des coureurs entraînera des perturbations

temporaires de la circulation sur une partie du territoire sonégien. Le parcours empruntera notamment le chemin du Marais Tiria, la chaussée de Braine, les rues Neuve, Grégoire Wincqz, Clerbois, Mademoiselle Hanicq, de Flandres, Saint-

Roch, Joseph Gaube, de Mignault, de la Maladrie, ainsi que les chemins de Nivelles, de la Berlière, du Tour Lette et du Perlonjour, avant un retour vers le site d'arrivée. L'an dernier, Pierre-Henri Vanderbecq s'était emparé de la première place sur la distance reine en 1 : 16 : 05, lui qui était arrivé second de la première édition. Wouter Valvekens et Christopher Chopin avaient complété le podium. Marion Masquelier avait fini première dame en un peu moins d'1h36. Sur la ligne des 10 km, Xavier Chopin l'avait emporté tandis qu'Abdessamad Asri s'était montré le plus rapide sur 5 km.

Notons que les inscriptions restent ouvertes jusqu'au départ de la course, dans la limite des places disponibles. ■

LE SOIR

Débrancher la production photovoltaïque ? « Les particuliers pas concernés »

Débrancher les panneaux photovoltaïques si leur production est temporairement trop élevée : voilà qui a de quoi faire frémir les particuliers, de plus en plus nombreux, qui ont choisi d'investir dans cette production d'électricité décentralisée, et non émettrice de CO₂. Et voilà qui prend une tournure très actuelle dès lors qu'Elia, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (à haute tension), est en discussion à ce sujet avec les régulateurs et les GRD (gestionnaires des réseaux de distribution, en basse et moyenne tensions).

« Il s'agirait d'une mesure de sauvegarde de dernier recours, limitée dans le temps, pour gérer des situations exceptionnelles sur le réseau », précise-t-on chez Elia, par le biais d'un porte-parole et d'un post sur le réseau social LinkedIn. « En de telles situations, une partie de la production décentralisée d'énergie renouvelable, comme celle des panneaux solaires, peut être temporairement réduite, de manière coordonnée, lorsque l'offre dépasse la demande. »

La probabilité de tels épisodes augmente en raison de la croissance de la production des énergies renouvelables, dont l'offre, en particulier en été, peut dépasser la demande. L'équilibre entre offre et demande devant à tout prix être préservé afin de garantir l'intégrité du réseau, soit le surplus doit être évacué, soit la production doit être limitée à la source.

D'après Elia, tout cela doit être anticipé, en privilégiant prioritairement d'autres solutions, fondées sur l'organisation du marché lui-même qui, pour l'instant, n'a pas rattrapé son retard (l'électrification des usages n'est pas assez développée). Le débranchement éventuel de la production solaire ne serait qu'un « filet de sécurité », une « assurance » à laquelle on espère ne pas devoir faire appel.

« Si ce filet devait être activé, il concernerait les parcs de production photovoltaïque, mais pas les particuliers », assure-t-on chez Elia. Dont le propos est confirmé chez Ores, le GRD wallon. B.J.

Une nouvelle étape franchie pour la suppression du Sénat, De Wever à la moitié du chemin

La Chambre a franchi ce jeudi soir une nouvelle étape dans le long processus législatif de suppression du Sénat. Avec une large majorité de voix, l'Arizona a obtenu la majorité des deux tiers requise, sans besoin du Vlaams Belang.

ALEXANDRE NOPPE

Quatre votes validés sur huit. Voici où se trouve le processus de suppression du Sénat, après un vote en séance plénière de la Chambre, ce jeudi soir. La moitié du chemin est donc faite pour le Premier ministre, dont on sait qu'il confère à la suppression du Sénat une grande importance, au moins symbolique. Et ce « chemin de croix », comme le qualifie Bart De Wever lui-même, parlons-en.

Avec la volonté du gouvernement de parvenir à cette suppression « sans avoir besoin des voix des partis extrémistes » (entendez le PTB et le Vlaams Belang), la calculette doit être sortie presque à chaque vote. Au Sénat, il y a plusieurs mois, cela avait mené à une situation un peu baroque où, à cause des votes défavorables du PS, les sénateurs MR et la cheffe de groupe des Engagés avaient dû s'abstenir pour que le vote passe avec une majorité des deux tiers. Et malgré ces contorsions, une voix du Vlaams Belang avait quand même été déterminante en séance plénière du Sénat, pour que le projet de loi puisse poursuivre son processus.

Rebelote à la Chambre donc, où s'est déroulée ces dernières semaines la première moitié de processus, qui consiste, accrochez-vous, en l'inscription d'une disposition transitoire dans l'article 195 de la Constitution, qui rend cette suppression du Sénat possible dans un second temps. Les deux premiers votes au Sénat (en commission puis en plénière) devaient donc être reproduits dans la

chambre basse du palais de la Nation. En commission de la Constitution, la nécessité d'une majorité spéciale n'étant pas présente, le vote s'est déroulé sans accroc. Mais l'on a ressorti les calculs ce jeudi soir en plénière, où une majorité de deux tiers des votes favorables était indispensable pour que l'Arizona puisse poursuivre.

Les francophones de l'opposition font la fronde

Chaque parti s'est longuement exprimé, chacun répétant ses arguments, et/ou ses réserves, par rapport au passage de la Belgique au monocalamisme. Tous les partis de la majorité, dont les deux partis francophones, ont rapidement annoncé qu'ils valideraient cette première étape dans la suppression. S'ajoutant à eux Anders (les libéraux flamands), Groen (les écologistes flamands) et le Vlaams Belang. Mais le PS, Ecolo et Défi ont eux exprimé à l'inverse qu'ils voteraient contre. Restait alors le PTB, dans un rôle pivot. Tout dans l'argumentation du député Julien Ribauda laissait entendre que les marxistes rejettent la suppression du Sénat, sur le fond. « Avec la suppression du Sénat, vous supprimez encore une chambre de dialogue, et affaiblissez le niveau fédéral. Cela supprime un niveau de contrôle institutionnel et provoque davantage de fragmentations du pays », a-t-il notamment affirmé.

Et si le PTB votait contre, comme on pouvait alors s'y attendre, c'était *game over* pour l'Arizona, qui aurait eu besoin du Vlaams Belang pour obtenir 2/3 des

L'Arizona a finalement obtenu un vote à une majorité qualifiée de deux tiers des voix. © BELGA.

voix (100 voix). En cas d'abstention du parti d'extrême gauche, cela pouvait par contre passer, car seules 90 voix étaient alors nécessaires... Suffisant si l'on ajoute les députés Anders (8), Groen (6) à ceux de l'Arizona (83), pour un total de 97 députés.

Finalement, avec seulement 137 députés sur 150 présents en plénière, il ne fallait même pas 100 voix pour obtenir une majorité des deux tiers. Et les députés PTB s'étant, comme au Sénat, abstenus sur le texte voté, il fallait même encore moins de voix à l'Arizona. Avec les voix favorables de la N-VA, du MR, des Engagés (sauf le député germanophone Luc Frank qui s'est abstenu), de Vooruit, du CD&V, mais aussi de Groen et Anders (93 voix au total), l'Arizona avait donc assez de voix pour faire passer ce quatrième vote sans les 17 voix du Vlaams Belang. Les seize votes négatifs, du PS, Ecolo et Défi, étaient loin d'être suffisants pour faire pencher la balance. La suite du processus pourra donc être lancée au Sénat, probablement à la rentrée parlementaire.

De nouvelles règles pour des tarifs d'énergie plus clairs

La Chambre a adopté ce jeudi une série de mesures visant à rendre les contrats d'énergie plus transparents et plus faciles à comparer. Fin des réductions jugées trompeuses, harmonisation de la redevance fixe, accès simplifié aux fiches tarifaires...

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Ce jeudi, la Chambre a voté en séance plénière un projet de loi destiné à renforcer la transparence des contrats d'énergie, à mieux protéger les consommateurs et à les aider à faire de meilleurs choix pour leur portefeuille. Ces nouvelles règles doivent mettre fin à des offres commerciales parfois difficiles à comparer. « Aujourd'hui, comprendre les tarifs d'énergie relève trop souvent du parcours du combattant. Avec cette réforme, nous remettons le consommateur au centre du marché. Plus de transparence, c'est davantage de concurrence et, au bout du compte, davantage de pouvoir d'achat », explique le ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR), qui a porté le projet de loi avec son collègue Rob Beenders (Vooruit), ministre de la Protection des consommateurs.

Les premières mesures entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2026. Elles concernent les réductions jugées trompeuses qui seront interdites. Ce sera no-

qui deviennent en réalité très chers une fois cet avantage disparu », explique Julie Frère, porte-parole de l'organisation de défense des consommateurs Testachats qui salue par ailleurs ces mesures.

Une mesure phare du projet de loi concerne la redevance fixe facturée par les fournisseurs d'énergie, qui sera harmonisée dès 2027. Elle sert principalement à couvrir leurs frais administratifs.

Jusqu'à présent, chaque fournisseur appliquait ses propres règles : certains facturaient la totalité de cette redevance dès qu'une année de contrat était entamée, d'autres uniquement au terme de la première année, tandis que d'autres la calculaient au prorata du nombre de mois. Pour les contrats variables, cette redevance était en outre limitée à une période maximale de six mois. Mais ces différences disparaîtront : la redevance fixe devra obligatoirement être calculée au prorata du nombre exact de jours pendant lesquels le consommateur est resté client. « Nous dénonçons cette redevance facturée intégralement par année entamée

où ni comment retrouver la fiche tarifaire de leur contrat, pourtant indispensable pour comparer les offres d'énergie. Les nouvelles règles imposeront aux fournisseurs d'inclure, sur chaque facture d'acompte, chaque décompte final et lors de chaque renouvellement de contrat, un code QR ainsi qu'un lien web permettant d'accéder directement à cette fiche.

À partir de 2027, les fournisseurs d'énergie devront également communiquer à leurs clients une estimation du coût annuel total de leur contrat. Cette information devra notamment être transmise au moment de le renouveler.

Un manque à gagner pour de nombreux ménages

La Fédération belge des entreprises électriques (Febeg) a déclaré « soutenir l'objectif de transparence du gouvernement », mais appelle à « une lecture nuancée des mesures. Les réductions visées par la loi correspondent en réalité à des avantages promotionnels conditionnels et transparents, dont les modalités sont clairement définies pour

tamment le cas des remises sur le prix du kWh accordées à condition de rester client chez le même fournisseur pendant au moins un an. Seules les réductions appliquées directement au prix du kWh pendant toute la durée du contrat resteront autorisées.

Une redevance fixe

Les remboursements, comme les offres de *cashback* (versement d'une petite partie du montant des achats), resteront autorisés mais ils ne pourront plus être pris en compte dans les comparateurs de prix. « L'objectif est d'éviter que les consommateurs choisissent des contrats qui semblent attractifs grâce à une forte réduction de bienvenue, mais

depuis plus de dix ans », déclare Julie Frère. « Il s'agissait en réalité d'une indemnité de résiliation déguisée. Et les consommateurs qui décidaient de changer de fournisseur d'énergie risquaient de payer deux redevances fixes : une à leur ancien opérateur et une à leur nouveau, ce qui pouvait limiter fortement les économies recherchées. Nous sommes donc très satisfaits de cette victoire pour les consommateurs. »

Un QR code vers les fiches tarifaires

Un autre point important est la facilitation d'accès aux fiches tarifaires. De nombreux consommateurs ne savent ni

le consommateur », estime-t-elle. « Lorsqu'elles sont correctement encadrées, ces réductions peuvent également bénéficier au pouvoir d'achat de nombreux ménages. »

Selon un rapport publié en mars 2026 par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg), près de deux millions de ménages belges pourraient économiser en moyenne jusqu'à 300 euros par an en optant pour un contrat plus avantageux. Pour quelque 700.000 ménages ayant souscrit à l'une des cinq offres d'électricité et de gaz naturel les plus coûteuses, ce potentiel d'économies pourrait même atteindre 700 euros par an.

La Libre BELGIQUE

Chaleur : Crucke dénonce l'absence de "la droite conservatrice wallonne"

"Quand le sage montre la Lune, l'idiot regarde le doigt." C'est avec ce proverbe chinois que le ministre fédéral de l'Environnement Jean-Luc Crucke (Les Engagés) a fustigé jeudi au micro de Bel RTL l'absence du cabinet du ministre-Président wallon Adrien Dolimont (MR) à la réunion technique organisée la veille à la suite de la vague de chaleur. Mercredi, le ministre a rassemblé les représentants des différents niveaux de pouvoir en vue de mettre au point un plan d'action interfédéral sur les conditions météorologiques extrêmes. La réunion a associé des représentants de cabinets ministériels ou d'administrations. L'initiative n'a pas plu à tout le monde : la Flandre s'est fait prier et a finalement envoyé un haut fonctionnaire, tandis que la Région wallonne a décliné l'invitation. Elle a quand même été représentée par des membres des cabinets des ministres François Desquesnes et Yves Coppieters (Les Engagés tous les deux). Interrogé à ce sujet, Jean-Luc Crucke a déploré l'absence de deux cabinets, dont *"la droite conservatrice wallonne"*, a-t-il indiqué en visant le MR. Ancien membre du parti libéral, Jean-Luc Crucke a assuré avoir quitté le parti pour ces raisons-là. *"J'étais en complet désaccord avec la vue du MR"*, ajoutant qu'il y avait des climatosceptiques au sein de ce parti.

Une trentaine de communes s'opposent à la loi sur les visites domiciliaires

■ Ce texte controversé est évalué en ce moment au Parlement fédéral.

Ce lundi, la commune de Walhain et la Ville de Louvain se sont ajoutées à la liste d'une trentaine de communes s'opposent à la loi sur les visites domiciliaires. Ce fait n'est pas anodin: toutes deux sont dirigées par des bourgmestres membres de partis de la majorité qui porte ce texte au niveau fédéral. Pour rappel, la loi sur les visites domiciliaires prévoit notamment que la police puisse – sous réserve d'une autorisation délivrée par un juge d'instruction – entrer dans un domicile pour y arrêter les personnes sans titre de séjour dans le but de les expulser.

À Walhain, dans le Brabant wallon, la motion a été votée à l'unanimité, suite à une interpellation portée par trois citoyens. *"La commune soutient notre réseau d'accueil depuis cinq ans. Nous avons rédigé la motion avec le bourgmestre. Nous nous estimons heureux de bénéficier du soutien de la commune."*, explique Jacqueline De Maegd, l'une des citoyennes à l'origine de l'interpellation. Une situation on ne peut plus particulière pour Xavier Dubois (Les Engagés), le bourgmestre de Walhain, qui est chargé de défendre la position du parti sur ce texte à la Chambre. S'il s'en tient à l'accord de gouvernement, il voterait au fédéral un texte auquel il s'oppose dans sa commune.

Ces derniers mois, plusieurs autres communes wallonnes ont

voté une motion similaire. Herbeumont, en province de Luxembourg, en fait partie. La commune accueille un centre d'accueil Fesadil. Pour sa bourgmestre, Catherine Mathelin (Les Engagés), cette loi sur les visites domiciliaires constitue une *"atteinte à la vie privée"*. *"C'est l'argument principal qui nous a poussés à adopter cette motion à l'unanimité. De plus, la présence du centre d'accueil"*

Au contraire, d'autres communes ont rejeté l'adoption de motions s'opposant à la loi sur les visites domiciliaires.

nous sensibilise davantage à la problématique", ajoute-t-elle. En région Bruxelloise, la commune d'Ixelles (à majorité PS-Engagés-MR) a voté une motion de rejet en septembre dernier, dès la première évaluation du projet par le Conseil d'État, qui a rendu un avis sévère sur le texte.

Au contraire, d'autres ont rejeté une pareille motion. À Uccle, commune MR-Ecolo-Groen dirigée jus-

qu'à sa nomination à la tête du gouvernement bruxellois par Boris Dillies (MR), le conseil communal a refusé de s'opposer au projet de loi sur les visites domiciliaires. Même chose à Namur, où la motion n'a pas été adoptée.

Débats en commission

Ce mercredi, à la Chambre, les députés ont débattu ce texte en première lecture. Jusque dans la majorité, le projet a suscité de nombreuses questions. Le député Khalil Aouasti (PS) a passé plus de quatre heures à détailler ses griefs: atteinte à la séparation des pouvoirs et à l'inviolabilité du domicile, absence de recours effectif... *"Tout cela ne passe pas la rampe du droit européen, de la Convention européenne des droits de l'homme"*, a-t-il affirmé. À ses yeux, ce qui se joue au vu de l'évolution des esprits et de la montée des populismes de droite, c'est la possibilité d'entrer dans le domicile d'un sans-papiers pour des motifs mineurs. Le débat a souvent été vif avec Denis Ducarme (MR) qui a démenti de telles intentions. Il les a même jugées *"insultantes"*.

Chez Les Engagés subsistent de nombreuses questions, énumérées par Xavier Dubois. *"C'est la première série de questions de mon groupe. On analysera ensuite comment on avancera le débat"*, a-t-il expliqué.

Le texte sera à nouveau débattu la semaine prochaine, avant d'aboutir sur un vote mercredi. S'il est adopté, le projet sera ensuite discuté à la Chambre, avant qu'un vote n'y soit organisé.

Louis Dominé



Le texte, porté par la ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), suscite de vifs débats.

PHOTO NEWS

Canicule

La Belgique a enregistré une surmortalité de 39 % pendant la vague de chaleur

La Belgique a enregistré une forte surmortalité de 39 %, soit 1222 décès supplémentaires, entre le jeudi 18 juin et le lundi 29 juin à la suite de la vague de chaleur, selon les données préliminaires du Risk Management Group (RMG) communiquées jeudi. Parmi ces décès, 530 concernaient des personnes âgées de 85 ans et plus. Une surmortalité significative a également été observée dans la tranche d'âge des moins de 65 ans (180 personnes). Il s'agit du pic le plus élevé du nombre de décès quotidiens dans notre pays depuis la première vague de coronavirus, note le RMG. Une telle surmortalité au cours d'une vague de chaleur est sans précédent dans notre pays, ajoute le RMG. Le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke (Vooruit) a demandé au Risk Management Group de formuler, d'ici le début de la semaine prochaine, des recommandations visant à renforcer la stratégie, en vue de préparer les discussions au sein de la Conférence interministérielle (CIM) sur la santé publique. Il estime également souhaitable que le Centre de crise national procède à une évaluation. (Belga)



Boucle du Hainaut : REVOLHT entendu par les députés régionaux

Publié le 01 Juillet 2026 à 15:21 'A'

<https://www.antennecentre.tv/actu/boucle-du-hainaut-revolht-entendu-par-les-deputes-regionaux/29205>